



Absence locataire pour travaux, clé à un voisin

Par Cpasclair

Bonjour,

Je suis locataire, et le bailleur (un hlm) m'envoie un courrier concernant des travaux (remplacement des fenêtres). Il me fixe une date précise. Tout est ok jusque là.

Par contre je ne suis pas disponible à la date et heure prévue dans le courrier. Le bailleur, dans son courrier, cite "en cas d'indisponibilité, je vous remercie de confier une clé à un voisin".

Et là je ne suis pas d'accord. Je n'ai pas de famille ou de proches à qui confier une clé, une personne de confiance. Je ne conteste pas les travaux, au contraire même.

Après de longues recherches, je ne trouve pas la réponse à ma question qui est celle-ci :

-le bailleur peut-il m'obliger à laisser une clé à un voisin pour rendre le logement accessible pour les travaux ??

Si vous avez une base juridique, merci.

Bien à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, le bailleur ne peut pas vous imposer de laisser une clé au voisin, ni au gardien, ni à personne.

Il faut lui demander une autre date pour cette intervention.

Toutefois, vous ne devez pas faire obstruction aux travaux et il faudra proposer des créneaux possibles pour recevoir l'entreprise.

Par morobar

Bjr,

Non, il n'existe pas d'obligation de remettre les clés.

Mais il existe par contre une obligation d'être présent ou de vous débrouiller :

loi du 06/07/1989 art.7 alinéa e.

Article d'ordre public.

Par yapasdequoi

Plus d'infos ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699
[/url]

Il est préférable de trouver un compromis plutôt que de se voir contraint par référé de donner l'accès pour ces travaux.

Par Cpasclair

Bonjour,

Merci pour vos réponses, conseils et liens.